

Compte rendu du Conseil Municipal du 19 février 2021

Le Conseil Municipal de Saint-Georges-d'Aurac s'est réuni le vendredi 19 février 2021 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Alain GARNIER, Maire, à la salle polyvalente, en respectant les « gestes barrières ».

1) Délibération : mise en place diagnostic et schéma directeur AEP – l'obtention d'aides financières par le département et l'agence de l'eau Loire Bretagne est soumis à l'engagement de celui-ci par la collectivité.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

2) Délibération : convention avec le Département, service eau et assainissement, pour la rédaction du cahier des charges, l'aide à consultation des cabinets spécialisés et le suivi de l'étude pour la mise en place du diagnostic

Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

3) Délibération : annexe financière 2021 à la convention d'assistance technique du département en matière d'assainissement et de protection de ressource en eau potable (534 €uros) : Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

4) Demande de subvention par Mélodica pour 2 élèves résidant sur la commune. Adoptée à la majorité des membres présents.

5) Délibération : suite à l'impossibilité d'épandage des boues de la STEP du bourg, en raison du COVID :

Apport de lait de chaux dans le silo avec mise en place d'un agitateur, coût de 8000,16 €uros.

6) Délibération : demande de subvention à l'Agence de l'eau Loire Bretagne pour le traitement des boues de la STEP du bourg afin de les épandre :

Demande de subvention (40 %) approuvée à l'unanimité.

7) Projet de délibération : classe modulaire (achat ou continuité de location)

L'effectif prévisible pour la rentrée 2021/2022 devrait être stable voire en légère progression (49 élèves au lieu de 46)

La majorité des membres présents optent pour l'achat d'un modulaire.

8) Information : appels à cotisation :

- Association Maires de France (192,15 €uros) : approuvé à l'unanimité,
- Association des Maires ruraux (75 €uros) : approuvé à l'unanimité,
- Association Nationale des Saint Georges de France (47,60 €uros), approuvé à la majorité